

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 02/02/2023

ID : 001-200070118-20230131-DEL_23_01_31_11-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24

Représentés : 10

Absents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Richard LABALME (pouvoir à Mm Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI), M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2023/01/31/11– TRAVAUX DE CREATION D'UN PLATEAU SPORTIF AU PARC VISIOSPORT A MONTCEAUX : NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME 2023 DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE NIVEAU LOCAL AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Vu les subventions du « Programme 2023 des Equipements structurants de niveau local » proposées par l'Agence Nationale du Sport,

Vu le contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) approuvé par délibération n°2021/06/29/01 du 29 juin 2021 et modifié en 2022,

Vu les délibérations N°2021/06/29/04, N°2021/06/29/05 et N°2021/06/29/06 du 29 juin 2021 relatives aux demandes de subventions sollicitées respectivement au Conseil Départemental de l'Ain, à la Préfecture de l'Ain et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement de deux équipements sportifs à destination principale des élèves du second degré et des associations du territoire,

Vu la délibération N°2022/05/31/13 du 31 mai 2022 relative à la demande de subvention sollicitée à l'Agence Nationale du Sport au titre du « Programme des Equipements structurants » 2022 pour l'aménagement d'un Plateau Sportif au complexe VisioSport à Montceaux,

Vu le courrier de notification de refus d'attribution de subvention de l'Agence Nationale du Sport du 07/12/2022 pour le Plateau sportif à Montceaux.

Vu les travaux envisagés en 2023 pour la création d'un Plateau Sportif au complexe VisioSport à Montceaux, inscrits dans le CRTE,

Vu le lot 1 du marché de travaux attribué à Parcs et Sports par délibération du conseil du 31 mai 2022 pour l'aménagement d'équipements sportifs extérieurs, comprenant une tranche optionnelle 2 correspondant à la création d'un plateau sportif polyvalent à Montceaux pour un montant de 529 755.60€ HT dont l'affermissement n'interviendra qu'après le vote du budget 2023,

Considérant qu'en application de la révision des prix prévue au marché ce montant est estimé à la date du 29 novembre 2022 à 578 429.49€ HT,

Vu le forfait définitif de rémunération attribué à la maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase AVP d'un montant de 18 390€ HT pour le projet de création d'un Plateau Sportif au complexe VisioSport à Montceaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 24 novembre 2022,

Nathalie BISIGNANO propose de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport et d'adresser une nouvelle demande de subvention au titre du Programme des équipements structurants 2023 pour le plateau sportif à Montceaux.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 33 voix favorables et avec une opposition (M. Dominique VIOT),

APPROUVE l'opération de création d'un plateau sportif au parc VisioSport à Montceaux en 2023, à destination des élèves du second degré et des adhérents des associations, pour un montant prévisionnel global de 596 819.46€HT après consultation, y compris maîtrise d'œuvre et prise en compte des indices de révisions des prix à la date du 29 novembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du Programme 2023 des équipements structurants de niveau local et à signer tout document relatif à cette opération pour le projet de plateau sportif au parc VisioSport à Montceaux, comprenant une mission de maîtrise d'œuvre depuis 2021 et des travaux qui se dérouleront en 2023.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible Piste Montceaux intégrant révision de prix	Taux de base	Montant subventions Piste Montceaux 2022-2023
Fonds propres				116 450.20 €
Emprunt				
Sous-total autofinancement HT				
Etat-DETR	Maîtrise d'œuvre-études - travaux-frais divers	596 819 €	25%	149 205 € (en cours d'instruction)
Conseil Régional	Travaux-frais divers hors VRD	600 000 € (estimé 2021)	20%	120 000 € notifiés
Conseil Départemental	Maîtrise d'œuvre-études - travaux-frais divers	612 000 € (estimé 2021)	15%	91 800 € notifiés
Agence Nationale du Sport	Maîtrise d'œuvre-études - travaux-frais divers	596 819 €	20%	119 363.80 €
Sous-total subventions publiques HT			80%	480 368.80 €
TOTAL HT				596 819 €

SOLLICITE une autorisation de démarrage anticipé des dépenses notamment pour la mission de maîtrise d'œuvre depuis 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 janvier 2023

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX